



LETTRE N° 40

novembre 2016

« *Le sport* »



Maison des Associations Saint-Germainoises

Siège social 3, rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye

tél. 01 39 73 73 73

E-mail contact@mas-association.fr site web www.mas.asso.fr

Comité de rédaction : Catherine RIEUL et Marc MILOUTINOVITCH

ÉDITORIAL

Chers adhérents, chers amis sportifs,

L'Expo-Associations est devenue le rendez-vous incontournable de la rentrée pour nous retrouver. Cette année encore, le temps était propice aux rencontres et aux échanges. L'équipe du MAS a eu à cœur de tout mettre en œuvre pour que chacun puisse s'installer et profiter au mieux sur une place aménagée et décorée par la Ville que nous remercions chaleureusement.

Nous espérons que vous avez pu prendre des renseignements auprès de la centaine d'associations présentes. La nouvelle édition du Guide 2016/2017 est disponible en ligne et à l'accueil du MAS pour compléter vos recherches et enrichir vos contacts.

Dans le cadre de la fête de la science, Le MAS a accueilli du 8 au 16 octobre l'exposition « Science-fiction : voyage au cœur du vivant » réalisée par l'Inserm, un événement largement visité et apprécié par toutes les générations.

A noter dans vos agendas, une conférence animée par le CRIB qui se tiendra le mardi 22 novembre prochain en salle multimédia où vous serez informés de l'essentiel de la comptabilité associative. Inscrivez-vous sans tarder au secrétariat du MAS, nous vous attendons nombreux.

La Lettre est aujourd'hui dédiée au sport. L'été 2016 a été riche en événements sportifs, de l'Euro 2016 aux JO de Rio nous avons vibré pour nos athlètes. Nous imaginons que vous avez dû vous promettre d'entretenir votre forme dès la rentrée.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous vous invitons à découvrir ou re-découvrir les associations sportives qui vous guideront tout au long de l'année 2016/2017.

Elles sont très nombreuses au MAS et ce serait bien surprenant que vous ne trouviez pas l'activité qui vous correspond. Elles vous informent de leurs actions et de leurs événements dans cette Lettre, retrouvez les disciplines de votre choix, les lieux d'accueil et d'entraînement et laissez-vous tenter.

Nous remercions vivement les clubs dont l'investissement permet à chacun d'assouvir ses passions.

Nous vous souhaitons une belle fin d'année associative, riche de rencontres et de nouveaux projets.

Bonne lecture et très bonne saison sportive à tous !

Catherine RIEUL, Administrateur – Comité de rédaction

SCIENCE FICTION : VOYAGE AU CŒUR DU VIVANT

Dans le cadre de la Fête de la Science, la Maison des Associations Saint-Germainoises, en partenariat avec l'INSERM*, a organisé une grande exposition « Science/Fiction : voyage au cœur du vivant »

28 tableaux faisaient se croiser, en surimpression, des photographies scientifiques issues de la banque d'images de l'Inserm et des gravures anciennes illustrant les romans de Jules Verne.

Nous avons été ravis d'accueillir du 8 au 16 octobre dans la salle des Arts du MAS près de 250 visiteurs, en majorité saint-germainois mais certains venaient de l'étranger. Nous remercions tous les bénévoles qui ont accepté d'être présents pour que cette exposition soit accessible pendant 8 jours.

* *Institut national de la santé et de la recherche médicale*

BRÈVES JURIDIQUES

Refuser une adhésion

C'est possible, mais attention ! Tout dépend de ce qui est indiqué dans les statuts :

- Dans le cas où des conditions ou une procédure sont précisées, il n'est pas possible de refuser le futur adhérent s'il remplit toutes les conditions pré-requises.
- Dans le cas où rien n'est précisé, l'association est, à priori, libre. Mais là encore, attention aux discriminations fondées sur l'origine, le sexe, la condition familiale, l'état de santé ou la religion, qui sont illicites.

Il est préférable que le motif du refus se justifie par des raisons en lien avec l'objet et/ou l'activité de l'association, afin qu'il ne soit pas considéré comme abusif.

Assemblée générale : ouverte à tous ?

Sauf disposition contraire dans les statuts, les AG sont privées. Une association est un organisme de droit privé et les participants sont convoqués individuellement aux AG. Il est possible d'inviter des personnes à y assister, mais seulement à titre consultatif, et/ou d'ouvrir les débats au public si l'ensemble des adhérents est d'accord. Toutefois, il est nécessaire de clarifier auparavant ce qui sera traité en interne et ce qui sera porté à la connaissance du public.

Vente de prestations bénévoles

Une association peut vendre les prestations de ses bénévoles à une autre association, à condition d'établir une facture, et donc de disposer d'un numéro Siret. La recette sera ensuite comptabilisée dans les comptes de vente 70. Les organismes à but non lucratif sont exonérés des impôts commerciaux (bénéfices et TVA) à hauteur de 61 142 € de recettes accessoires, « accessoires » signifiant que ces recettes ne découlent pas d'une activité commerciale prépondérante.

Sources : *Associations : mode d'emploi n°182 – octobre 2016*

ORGANISER UNE ÉPREUVE SPORTIVE EN INTÉRIEUR

Beaucoup d'associations sportives organisent tout au long de l'année des épreuves en intérieur. Bien qu'il ne soit pas courant qu'elles dépassent le seuil très contraignant des 1500 participants, les associations doivent se soumettre à un certain nombre de règles telles que les autorisations administratives et l'homologation des enceintes, sans oublier bien sûr de prévoir des mesures de sécurité adaptées.

Autorisations administratives

En-dessous de 1500 participants, il est conseillé de demander une autorisation à la mairie deux mois à l'avance. La manifestation devra, dans tous les cas, respecter les principes généraux de maintien de l'ordre, de sécurité des personnes, de libre circulation, de salubrité et d'absence de nuisances.

Au-dessus de 1500 participants, les organisateurs sont soumis à l'obligation formelle de déclaration au maire de la commune où se déroulera l'événement (ou au préfet de police pour Paris).

Si la manifestation comprend des aménagements et installations spécifiques ou si elle accueille du public dans des lieux ou locaux non prévus à cet effet ou dans des conditions inhabituelles, l'association devra demander une autorisation à la commission de sécurité de la préfecture deux mois à l'avance.

Dès lors qu'une manifestation est ouverte aux licenciés d'une fédération, il est nécessaire de demander l'autorisation de la fédération délégataire au moins trois mois à l'avance. L'absence de réponse dans un délai d'un mois vaut réponse.

Homologation des lieux

Si l'enceinte couverte accueillant le public a une capacité d'accueil de plus de 500 spectateurs, elle est soumise à une obligation d'homologation par le préfet. Cette homologation intervient après avis de la commission de sécurité et d'accessibilité compétente. La demande doit être envoyée huit mois avant le début de la manifestation.

Mesures de sécurité

L'association est soumise à une obligation de moyens, et doit prendre certaines mesures selon les spécificités de la manifestation :

- Elaborer un plan de secours identifiant les moyens humains, matériels, qui identifie les chemins d'accès réservés, les issues de secours...
- Utiliser des équipements sportifs aux normes en vigueur,
- Organiser un service d'ordre, même s'il n'est pas imposé pour les manifestations à but non lucratif.

Certains manquements à ces obligations peuvent engager la responsabilité de l'organisateur. Il est obligatoire de souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, des salariés ou bénévoles et des pratiquants. Cette assurance couvrira également les arbitres et juges, ainsi que le personnel de service d'ordre ou de sécurité.

Petit rappel : la vente et la distribution d'alcool sont interdites dans les stades, les salles d'éducation physique, les gymnases et dans tous les établissements d'activités physiques et sportives en général. Une dérogation peut être accordée pour 48h pour un club sportif disposant d'un agrément ministériel, dans la limite de 10 dérogations par an.

Sources : Associations : mode d'emploi n°182 – octobre 2016 et www.sports.gouv.fr

UN CERTIFICAT MEDICAL TOUS LES 3 ANS !

Moins d'attente dans les cabinets médicaux, et des clubs de sport qui s'arracheront un peu moins les cheveux pour obtenir les fameux certificats médicaux de non-contre-indication : la loi sur la modernisation du système de santé simplifie les procédures. Désormais, **pour le renouvellement d'une licence**, un certificat médical ne sera demandé que tous les 3 ans, et remplacé dans l'intervalle par un questionnaire de santé. Un seul certificat sera délivré pour l'ensemble des sports (excepté les disciplines présentant des risques pour la santé ou nécessitant une parfaite condition physique, tels que la boxe ou la plongée..). Enfin, les activités sportives facultatives dans les collèges et les lycées en sont désormais dispensées.

LES DÉPLACEMENTS EN COVOITURAGE

Pratique courante de certaines associations, surtout dans les milieux sportifs et de loisirs, le covoiturage entre adhérents oblige l'association à une certaine vigilance, notamment en matière d'assurance.

En principe, le contrat souscrit par un particulier pour un usage non professionnel de son véhicule garantit une utilisation occasionnelle dans le cadre d'une activité associative. L'association se doit quand même de vérifier cette garantie. Si l'utilisation des véhicules personnels est très fréquente, l'association peut souscrire une garantie « mission » pour couvrir le risque à la place de l'assureur des propriétaires.

D'autre part, l'association doit s'assurer des conditions de sécurité : bon état du véhicule, nombre de personnes, validité du permis de conduire... et lorsqu'il s'agit de transport d'enfants, demander aux parents une autorisation écrite.

Le covoiturage peut donner lieu au remboursement des frais de déplacement. Celui-ci doit s'effectuer au montant exact (frais d'essence, relevé de compte) ou sur la base du barème kilométrique édité par l'administration fiscale.

Source site Parlons Associations

LE SPORT AU FÉMININ

Montrer davantage de sport féminin à la télévision, avoir plus de femmes journalistes sportives et de femmes représentées dans les institutions sportives, notamment associatives... sont les fers de lance des différentes instances qui se mobilisent pour contribuer au développement du sport féminin.

Le CSA s'est associé au ministère en charge des Sports et au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) pour lancer en 2016 l'opération « les 4 saisons du sport féminin ». L'objectif est de « fédérer l'ensemble des acteurs du monde sportif (fédérations, ligues et clubs professionnels, associations, collectivités locales) et l'ensemble des médias audiovisuels pour ancrer la féminisation du sport dans notre société. » En 2015, l'évolution brute du nombre de licences féminines dans les associations sportives a été plus importante que celle des licences masculines.

Source : Associations : mode d'emploi n°181 – août/septembre 2016

LA VIE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES AU M.A.S. LIÉES AU SPORT



Sport SG elles

En France, depuis plusieurs années, la part de licence délivrée à des femmes ne cesse de progresser. Cependant, malgré l'essor du sport féminin sur la dernière décennie, la couverture médiatique reste en deçà des attentes des spectateurs. Le manque de communication et d'information globale ne permet pas de voir les équipes et athlètes reconnues au niveau des performances qu'elles réalisent, ni de remplir les stades. Par ailleurs, des sections féminines doivent encore fermer ou ne peuvent ouvrir faute de joueuses.

Suite à des manifestations spontanées de soutien à des équipes féminines de Saint-Germain-en-Laye, la création de Sport SG elles en 2015 nous est apparue comme une évidence. Présidée par Myriam Kuder, l'association Sport SG elles vise ainsi à la promotion du sport au féminin à Saint-Germain-en-Laye. Kiedrzynek Katarzyna, la gardienne de l'équipe de football du PSG, est la marraine de l'association.

Ses buts sont principalement de :

- participer à la reconnaissance des sportives,
- faire connaître les sections féminines des clubs et associations locales,
- renforcer l'accès des femmes à la pratique du sport,
- favoriser les actions locales de proximité lors des événements sportifs,
- proposer une activité sportive accessible au plus grand nombre.



Nous souhaitons devenir un véritable outil de développement du sport au féminin. En attendant la sortie de notre site et de notre application pour smartphone, vous pouvez nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/sportsSGelles/> et sur Twitter : Sport SG elles. Contact : sportsgelles@gmail.com



Les Archers d'Ulysse

Cette année, les Archers d'Ulysse proposent une section animation loisirs tir à l'arc, sur leur tout nouveau lieu de pratique en extérieur au stade Georges Lefèvre (avenue du Président Kennedy à Saint-Germain-en-Laye – derrière les tennis couverts).

Ce lieu, protégé et avec tir sous abri, permet l'organisation de séances découvertes toute l'année. Ces séances sont proposées le lundi entre 12H15 et 13H45, d'autres créneaux pouvant être étudiés à la demande. A la fin du cycle (de 10 séances) un passeport animation pourra être donné : Le Pass'arc. C'est un outil d'évaluation et de gratification en lien avec les différentes capacités à développer durant l'apprentissage du tir. Un certificat d'initiation sera également fourni.

Les Archers d'Ulysse accueillent adultes et enfants à partir de 8 ans.

Chantal Mignard – Présidente
facebook : [archersulysse](https://www.facebook.com/archersulysse)



Les Foulées de Saint-Germain-en-Laye

Le club des Foulées a pris forme en 1977 avec le Saint-Germain-Vétérans-Club. Si au départ, il s'agissait de créer une structure d'accueil pour les passionnés de la course à pied après une vie de coureur bien remplie, le club va peu à peu accueillir des athlètes plus jeunes dont le nombre va aller en s'accroissant, notamment avec la tendance du « running » qui va rapidement envahir notre société. C'est en 1992 que le Saint-Germain-Vétérans-Club devient Les Foulées de Saint-Germain-en-Laye.

Aujourd'hui, le club des Foulées, qui affiche au chrono, près de 200 adhérents, propose quatre entraînements selon les attentes de chacun : un entraînement pour les coureurs tournés vers les épreuves courtes (jusqu'à 10km) ; un autre coach assure les entraînements pour des distances intermédiaires (entre 10 et le semi-marathon 21,97 km) ; un entraîneur groupe « Loisirs » spécialisé dans l'accueil des pratiquants qui démarrent. Il est aussi conseiller dans la préparation des marathons. Enfin, un coach fait progresser les adeptes des trails courts et longs en forêt, montagne ou en ville.

Vous l'aurez compris, lorsqu'un pratiquant de la course à pied pousse les portes des Foulées de Saint-Germain-en-Laye, non seulement il reçoit un entraînement adapté et personnalisé comme nulle part ailleurs, mais il reçoit encore plus.

Outre l'aspect sportif, l'attractivité du club repose surtout sur la convivialité qui s'en dégage. Chaque année, la Foulée Royale, une course de 10 km réunit plus de 1200 participants (des familles, des amis...) dans le parc du château de Saint-Germain-en-Laye. Le Cross du club ainsi que la sortie annuelle des Foulées qui se déroule dans une ville de province permet à ses adhérents de trouver un esprit de détente et de groupe qui débouche, le plus souvent, sur une tranche de vie emplie d'amitié reposant sur l'entraide, l'effort et le respect de chacun.

Le Président.



Friskis&Svettis

Notre association, Friskis&Svettis (entièrement composée de bénévoles), propose, à Saint-Germain-en-Laye et ses environs, principalement du Jympa (une gym dynamique et en musique) ainsi que de la marche nordique. Notre motivation au quotidien : vous faire bouger avec le sourire !

Dès que nous en avons l'occasion, nous nous associons aux événements des communes dans lesquelles nous animons tels que les Virades de l'Espoir de Saint-Germain-en-Laye.

En 2015, nous avons animé un Jympa en plein air ! Très plaisant tant pour nos membres que pour nos animateurs surtout lorsque le soleil est au rendez-vous ; ce qui fut le cas ! Session sous le soleil, co-animée par plusieurs animateurs accompagnés d'habitues mais aussi de curieux attirés par l'ambiance. Bonne humeur et sourire garantis !

En 2016, nous avons eu le plaisir de proposer une initiation à la marche nordique. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... la pluie est malheureusement venue gâcher la fête... Qu'à cela ne tienne, notre équipe reste motivée et participera aux Marches de l'Espoir de Saint-Germain-en-Laye. Rendez-vous donc le 4 décembre 2016 toujours pour une bonne cause ! 13 km ou 33 km ?? Notre choix est fait... nous participerons aux 2.



Saint-Germain Hockey Club

En 2017, le Saint-Germain Hockey Club fêtera ses 90 ans. Fondé en 1927 en tant que section du Stade Saint-Germainois, le SGHC, son appellation depuis l'année 1980 et sa prise d'autonomie par rapport au SSG sous l'impulsion du Président Alain Ravel, a depuis bien grandi. Des premiers matchs organisés par les pionniers du hockey Saint-Germainois (Chretien, Waetcher, Hoffmann, Font, Damoi et Pierre Verrier) aux nombreux titres obtenus chez les équipes de jeunes et seniors au 21ème siècle, le club a traversé les années afin de devenir aujourd'hui l'un des plus grands clubs français par le nombre de ses pratiquants et par son palmarès. Tous ces moments ont permis à notre association de se forger une identité forte et fortement liée à notre cité royale, de la développer et de la promouvoir sur et en dehors de notre territoire. Le dynamisme et la réussite de son École de Hockey et les résultats obtenus aujourd'hui par ses équipes fanions nous permettent de dire que cette aventure n'est pas prête de s'arrêter.

Afin de célébrer ce riche passé et de se tourner résolument et joyeusement vers l'avenir, le SGHC et ses membres travaillent d'ores et déjà sur diverses manifestations qui se tiendront, nous l'espérons, tout au long de l'année à venir. Celles-ci prendront différentes formes et permettront de réunir nos membres, nos amis, nos partenaires, les représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et tous les Saint-Germainois autour de notre sport.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Sportivement,
Le Saint-Germain Hockey Club



Energie Sport Santé (ESS)

L'association Energie Sport Santé s'adresse à tous. Comme son nom l'indique pour pouvoir être en bonne santé, il est important de pratiquer des activités physiques adaptées à chacun et pour cela entretenir une énergie vitale de qualité.

En Asie, depuis de plus de 5 000 ans sont pratiqués des exercices de santé au cours desquels une attention particulière est accordée au placement de la respiration. Automassage sur l'ensemble du corps pour stimuler l'énergie qui est en nous, enchaînements de mouvements en pleine conscience dans l'espace qui permettent de s'étirer, de s'assouplir et de s'harmoniser en conservant la souplesse de l'ensemble de la chaîne musculaire, de travailler l'équilibre de sa posture au sol mais également dans les déplacements plus ou moins rapides tout en travaillant la tranquillité de son esprit, la mémoire, l'enchaînement fluide des mouvements du corps relié à l'esprit.

A l'ESS, le qi gong « le travail du souffle » et le tai chi «le Faîte Suprême » vous permettent de découvrir ces gymnastiques traditionnelles venues de Chine aux multiples bienfaits pour la santé.

Dans les pays nordiques, des skieurs ont ressenti le besoin de s'entraîner avec des bâtons comme ils le faisaient l'hiver en ski de fond. Ils ont créé de nouveaux bâtons avec une dragonne spéciale permettant de lâcher les bâtons en fin de mouvement pour une meilleure propulsion : la Sauvakävely ou encore marche nordique est née en Finlande en 1997. Son développement fulgurant est lié à son accès facile avec de belles sensations dès le premier essai, à la possibilité de la pratiquer quel que soit l'environnement et à l'énorme quantité d'effets bénéfiques procurés par sa



pratique quel que soit son niveau.

LAO-TSEU, un chinois vénérable a écrit : « *un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas* ». Prenez un peu de votre temps pour venir découvrir la marche nordique en notre compagnie, vous ne serez pas déçu !

Il n'est pas toujours facile de savoir ce qui est bon ou comment s'alimenter ou se détendre dans la société d'aujourd'hui. L'association propose également des ateliers NUTRITION et RELAXATION pour vous aider à compléter une préparation alimentaire ou un accompagnement de qualité à vos activités physiques.

Anne-Marie TUZET. Présidente

energiesportsanté.com - affiliée à la Fédération Française Sport pour Tous



Saint-Germain Cyclotourisme

Les activités régulières du Saint-Germain Cyclotourisme sont tournées vers le cyclisme sur route : vélo de course, vélo de fitness (guidon droit), randonneuse légère.

Les sorties dominicales

Le dimanche matin est réservé à nos circuits favoris ou à des randonnées organisées par des clubs voisins et amis. Les rendez-vous ont lieu sur le parking de la piscine de Saint-Germain-en-Laye entre 8h00 et 9h00 suivant la saison. Pour les moins sportifs et les grands débutants une sortie avec des parcours plus courts (35 km environ) et plus faciles est prévue à 9h00 le dimanche. Pour les plus vaillants, un programme de longues sorties est établi pour l'année. Ils profitent des sorties dominicales pour s'entraîner et participent à des organisations cyclotouristes, d'avril à début octobre, dont les parcours sont d'environ 200km, le samedi ou le dimanche. Ils se retrouvent aussi à de grandes manifestations cyclotouristes (Ardéchoise, semaine fédérale...).

La randonnée à vélo
c'est mieux dans un club !



Les sorties familiales et touristiques

Au printemps est proposée une semaine de tourisme à vélo. Souvent situé en bord de mer, le séjour propose des circuits faciles et tous les membres de la famille peuvent en profiter. Les après-midis sont consacrés à la visite touristique.

Dans le même esprit, un week-end familial est organisé fin septembre qui permet de découvrir un lieu touristique proche de la région parisienne (100-150 km), de rouler une matinée pour ceux qui pédalent et de faire honneur à la gastronomie locale.

Chaque année le club organise au printemps la RANDONNEE ROYALE un rallye comprenant trois parcours 40, 60 et 90km. Ces randonnées ont accueilli en moyenne sur les 3 dernières années près de 200 participants.

Les effectifs du SGC en 2016 (mise à jour octobre 2016) : 89 membres dont 67 licenciés à la FFCT

Notre site WEB : <http://www.saintgermainenlaye-cyclotourisme.com/accueil.php>



Grandes Randonnées Saint-Germainoises

Il y a bientôt 30 ans, le 20 novembre 1986, M. Roger Gicquel, alors secrétaire général, annonçait la création d'une association de randonnées pédestres à Saint-Germain-en-Laye : *"Dans un premier temps notre objectif principal est d'aider le maximum de personnes, jeunes et moins jeunes à réaliser leurs rêves d'évasion par la pratique d'un sport à la portée de tous"*

Aujourd'hui l'association compte près de 200 membres.

Affiliée à la Fédération Française de la Randonnée, l'association organise des randonnées à la journée les dimanches de septembre à fin juin.

Pour répondre à une demande sans cesse croissante, l'association propose des sorties en demi-journée un mercredi sur deux et un jeudi sur deux. La marche nordique, encadrée par des animateurs formés par la FFR, a lieu le samedi matin.

Pour faire connaissance avec le groupe avant d'adhérer, participez sans engagement de votre part à une ou deux sorties.

(Programme sur notre site : <http://grsq.free.fr>).



Stade Saint-Germainois Judo Club

Le judo a un code moral sur lequel les enseignants du Stade Saint-Germainois Judo Club s'appuient pour transmettre, en plus de l'apprentissage du judo, des valeurs morales qui aideront chaque jeune tout au long de sa vie.

Cette année, l'équipe senior du club, qualifiée pour le championnat de France en mars 2016 à Lyon, s'est rassemblée autour d'une petite fille afin de lui permettre de participer à la Foulée royale dans son fauteuil. L'exploit ne vient pas de ces jeunes, mais de cette petite fille qui a tenu pendant toute la foulée en faisant le tour de la terrasse du château. Elle a terminé bien fatiguée mais ô combien courageuse. Une vraie leçon de courage pour nous tous.



Le Stade Saint-Germainois Judo-Club organise chaque année un interclub qui regroupe 10 clubs des Yvelines. Plus de 350 jeunes judokas participent à cette manifestation. C'est une belle approche de la compétition pour les plus jeunes.

Le club a également créé un cours réservé aux féminines. Ce cours a beaucoup de succès car il introduit un échauffement bien rythmé, très apprécié, et de la self défense. Ce cours compte aussi quelques mamans de judokas qui ont eu envie de pratiquer le même sport que leur enfant.

Jean-Paul VILLEMAGNE - Président du Stade Saint-Germainois Judo Club



Tous en forme à Saint Germain

Notre Association est l'une des plus anciennes de Saint-Germain puisqu'elle a été créée en 1976 dans le cadre de « Sport pour Tous ».

Depuis sa création l'association agit dans les domaines sportifs suivants :

- Gymnastique d'entretien,
- Gymnastique de mise en forme
- Aquagym
- Yoga

Elle a maintenu sa renommée grâce à la qualité de ses professeurs, appréciée de tous ses adhérents. La preuve nous en est donnée par leurs inscriptions fidèles et renouvelées chaque année. Cette fidélité crée une bonne ambiance dans les divers cours et rapproche les adhérents des professeurs. Ces derniers, connaissant mieux leurs élèves, peuvent adapter leurs cours au bénéfice d'une plus grande efficacité. Les inscriptions commencent dès le début septembre.

Avec la participation, chaque année, de notre association au Forum des Sports organisé par la mairie de Saint-Germain et à l'Expo-Associations organisée par la Maison des Associations, nous enregistrons des demandes d'inscriptions régulières qui nous permettent d'obtenir un nombre constant d'adhérents (environ 80 pour cette année).

Les demandes d'inscriptions à l'aquagym sont trop nombreuses et restent malheureusement insatisfaites faute de place. Le nombre maximum pour un cours enseigné par les professeurs est de 28. Nous espérons que les prochains travaux qui commencent à la piscine de Saint Germain permettront d'avoir plus de places ou plus de créneaux disponibles.

Chaque année, début septembre, un dépliant et une demande d'inscription sont à la disposition des adhérents à la Maison des Associations, donnant toutes précisions sur les heures, les lieux des cours, et les tarifs.

Jean Laurent – Président

NOUVELLES ADHÉSIONS À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- **Alliance France Chine**
« ...l'enseignement de la langue et de la culture chinoise... »
- **Les Archers d'Ulysse**
« L'association a pour objet la pratique du tir à l'arc. »
- **Act'Aca**
« ...promouvoir le bien-être, les arts énergétiques et autres approches psychocorporelles ... »
- **Désert de Retz, jardin des lumières**
« le développement, l'action et l'animation ayant pour but la promotion du Désert de Retz... »
- **Energie Sport Santé (ESS)**
«... promouvoir la bonne santé au moyen de disciplines physiques sportives énergétiques... »
- **Académie de Krav Maga**
« ... la promotion et la pratique du Krav Maga. »
- **Parrainages Nid-Betaf® Etudes (Madagascar)**
«... l'aide financière à la scolarité de jeunes issus de familles pauvres...»
- **Union France Chine**
«... promouvoir les relations franco-chinoises... »
- **Yoga Alaya**
« ... promouvoir le yoga pour tous en France et à l'international... »

DÉPART DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Ecole de Natation (dissolution)



INFORMATIONS



22 novembre à 19h : Conférence « La comptabilité associative : les bonnes pratiques »

22 décembre à 18h : Fermeture de Noël

19 janvier 2017 : Vœux du MAS

21 mars 2017 : Assemblée Générale du MAS

13 juin 2017 : dîner inter-associations

La lettre du M.A.S. N° 41 aura pour thème
« **Habitat et environnement** »

**Si vous êtes concernés par ce thème,
envoyez-nous vos textes dès maintenant,
ou contactez-nous pour figurer dans le prochain numéro**

PROPOSEZ VOS SOLEILS D'OR

Un Jury qui rassemble des membres du Conseil Municipal de la ville de Saint-Germain-en-Laye et des membres de l'association des Soleils d'or décerne, en gage de reconnaissance, des Soleils d'Or à des Saint-Germainois particulièrement méritants. Toutes les personnes qui se sont distinguées par leur action dans tous les domaines (solidarité, culture, sport, loisirs, bénévolat associatif) ou qui, par leur réussite exceptionnelle, ont fait connaître notre ville, sont susceptibles d'être choisies.

Déposez le bulletin de candidature dans les urnes installées à l'hôtel de ville, au centre administratif et à la mairie annexe **avant le 16 décembre** ou faites vos propositions par internet (sur la page d'accueil du site de la ville - www.saintgermainenlaye.fr) !

Nom..... Prénom.....

Adresse

Raisons de votre choix :

.....

.....

.....